

II

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 23 juin 1967.

N° 320

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° X-169, en date du 10 mai 1967, concernant les dispositions relatives à l'entretien en hiver des secteurs nord et sud de la route Haines.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a reçu avec plaisir les assurances du Gouvernement canadien comme quoi il est d'accord pour assurer complètement l'entretien en hiver du secteur de la route Haines qui est situé au Canada à compter de la saison d'hiver 1967-1968. Nous avons pris note du fait que le Gouvernement canadien n'assume cette responsabilité qu'à condition que les autorités de l'Alaska maintiennent ouvert le secteur de la route situé en Alaska comme elles le font à présent.

L'État de l'Alaska a été consulté à propos de la condition dont il vient d'être fait mention. Il a donné des assurances complètes qu'il continuera de pourvoir à l'entretien, en hiver comme en été, du secteur de la route Haines situé dans sa juridiction.

Il est entendu que votre Note n° X-169 et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord à ce sujet qui prendra effet à compter de la date de la présente note.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Chargé d'affaires ad interim,

JOSEPH W. SCOTT.

L'honorable Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa